

REGLEMENT POUR LE CONCOURS D'ART ET D'ARCHITECTURE

EXPOSITION 2021 // FRONTIERES - EAU

Généralités

La Maison de l'architecture de Genève (MA) a pour mission de favoriser les échanges et la réflexion autour de l'art du bâti. Dans son cycle 2020-2021, la MA cherche à interroger les frontières, anciennes et nouvelles, réelles et imaginaires, extérieures et intérieures, et la manière dont chacun s'y confronte. Dans son exposition collective du printemps 2021, la MA s'intéressera plus particulièrement à l'EAU. Bien commun primordial, l'EAU est tout à la fois frontière et lieu d'échange et de développement. Cette exposition explorera également l'importance fondamentale de l'EAU à Genève et son rôle actuel de loisir tout-public grâce à la baignade dans le lac et le Rhône.

À travers cette mise au concours pour la **création d'une installation**, la MA souhaite soutenir les créateurs.trices de la région, dans une période particulièrement difficile au niveau économique. La bourse de travail offrira l'opportunité pour un.e architecte, artiste, designer ou autre, de produire une œuvre inédite et de l'exposer dans le cadre de l'exposition organisée par la MA au printemps 2021. Sur les thématiques de l'eau et des frontières, les créateurs.trices sont invité.e.s à soumettre leurs propositions, réalistes ou utopiques, figuratives ou abstraites, en portant un regard singulier et sensible sur ces thèmes.

Objectifs

- Inciter les artistes à s'appropriier les thèmes de la MA – i.e. les FRONTIÈRES et l'EAU –, leurs propriétés, leurs symboles et leurs enjeux.
- Amener le public genevois, par leur geste artistique, à réfléchir, à regarder, à analyser et critiquer la place de l'eau dans sa vie et son impact sur elle.
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics.
- Favoriser l'échange et la mise en réseau d'acteurs culturels faisant fi des disciplines.

Parmi les candidats sera choisi.e un.e lauréat.e qui recevra 15'000 frs pour la création et la production de son œuvre. La dotation couvrira :

- Les honoraires de création de l'œuvre ;
- La production matérielle du projet et les honoraires de collaboration pour mener à bien le projet ;
- Les honoraires d'exposition dans le cadre de l'exposition organisée par la MA au printemps 2021 ;
- La cession des droits sur tout support pour toute publication que la MA pourrait produire (plaquette d'exposition, catalogue d'exposition, rapport annuel, etc.), ainsi que pour la promotion du concours et sa diffusion dans la presse.

Les frais d'exposition (par ex. assurance, transport, communication, location de locaux, frais de vernissage, personnel d'accueil et événements particuliers) sont pris en charge par la MA.

En sus, le Jury du concours désignera deux projets lauréats méritants et leur accordera un prix de 1'000 frs chacun. La MA se réserve le droit de présenter ces deux projets dans le cadre des publications accompagnants ses expositions ou dans son rapport annuel.

Déroulement du concours

La présente mise au concours est publiée lundi 31 août 2020. Le délai pour remettre sa candidature au concours est fixé au **15 octobre 2020 à minuit**.

Jury et sélection des projets

Le jury du concours réunit des membres du comité de l'association Maison de l'Architecture de Genève et des personnalités du monde de l'art et de l'architecture :

- Matei Agarici, architecte, secrétaire de la MA, Genève
- Joëlle Comé, directrice, Institut Suisse de Rome
- Olivier Kaeser, curateur indépendant, Genève/Paris
- Marlène Leroux, architecte, vice-présidente de la MA, Genève
- Federico Neder, architecte, membre du comité de la MA, Genève
- Marie Terrieux, directrice, Fondation François Schneider, Wattwiller

Le jury lit tous les dossiers reçus et se réunit à deux occasions.

1^{er} tour

Lors du 1^{er} tour, le jury a pour mission d'identifier parmi tous les projets reçus une dizaine de dossiers succincts. Les projets sélectionnés alors devront fournir un projet plus étoffé en vue du second tour (cf. Modalités). Tous les candidats seront informés fin octobre 2020.

2^{ème} tour

Sur la base d'un dossier complet, le jury aura pour tâche de désigner le projet lauréat. Le.a lauréat.e recevra 15'000 frs pour produire son projet. Un acompte de 7'500 frs sera versé à l'annonce des lauréats ; le solde de 7'500 frs sera versé à livraison de l'œuvre, en été 2021. En outre, le jury de concours attribuera 1'000 frs à deux autres projets particulièrement méritants. Les lauréat.e.s seront annoncé.e.s officiellement début novembre 2020.

Production de l'œuvre

Suite à l'annonce du lauréat, le projet sera produit entre janvier et avril 2021, afin d'être exposé entre mai et juillet 2021 au Pavillon Sicli, à Genève, dans le cadre d'une exposition collective sur le thème de l'EAU.

Modalités du concours

Ce concours est ouvert aux candidat.e.s de toutes nationalités, de tous âges, et dans toutes disciplines artistiques et techniques. Les candidats peuvent être des personnes physiques ou organisés en personne morale (groupe d'artistes, collectif, etc.).

Le jury ne souhaite pas limiter les formes d'expression des candidats. Au contraire, une attention sera accordée aux capacités des candidat.e.s à s'affranchir des disciplines créatives et à s'adresser à un public diversifié. Pour des raisons curatoriales et techniques liées à l'espace d'exposition (Pavillon Sicli), le jury donnera la préférence à une **installation** qui ne devra ni comporter d'images projetées ni nécessiter de cimaise. Espace à disposition : max. 3m x 3m x 3m. Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre ou qu'un seul projet. L'œuvre restera la propriété de sa.son créatrice.teur. Les projets proposés doivent être inédits, c'est-à-dire n'avoir jamais été exposés auparavant.

Pour participer au concours, il faut déposer son dossier en ligne sur le site de la MA : www.ma-ge.ch/concours.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en langue française ou anglaise. Toute autre langue fera l'objet d'une éviction d'office.

Pour des raisons écologiques et pratiques, les candidatures se font par voie électronique uniquement. Tout élément envoyé par voie postale ne pourra pas être pris en compte par le jury et ne sera pas renvoyé aux candidats.

1^{er} tour

Le dossier de candidature initial est une ébauche succincte du projet. En conséquence, il est constitué des éléments suivants :

- Formulaire de candidature (qui inclut une brève description du projet),



-
- Note d'intention avec croquis (.pdf, 1 pages A4 maximum),
 - Bref curriculum vitae (.pdf, 2 pages A4 maximum)
 - Court portfolio de réalisations passées (.pdf, 5 pages A4 maximum).

Le délai pour remettre sa candidature au concours est fixé au **15 octobre 2020 à minuit**. Les candidats seront informés avant début novembre de leur nomination ou non.

2^{ème} tour

Aux candidats sélectionnés au 1^{er} tour, il sera demandé de compléter leur dossier préliminaire avec les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription signé (.pdf)
- Une présentation écrite de l'œuvre imaginée pour le concours (.pdf, 5 pages A4 maximum). Cette présentation doit comporter : le titre, un texte clair de présentation de l'œuvre d'une page et les caractéristiques techniques (dimensions, matières/techniques, conditions et moyens techniques requis pour l'exposition de l'œuvre).
- 1 à 5 visuels du projet que vous présentez au concours (par ex. croquis, schéma, plan) (.jpg, 5 Mo maximum par visuels)
- Budget détaillé des coûts de production avec devis (honoraires de création, matériaux pour la réalisation de l'œuvre, intervention d'entreprises, frais de transport de l'œuvre, frais de douane, défraiement pour le suivi du projet, frais de montage-démontage)
- Calendrier de réalisation
- Curriculum vitae (.pdf, 5 pages A4 maximum) et/ou portfolio complet présentant l'ensemble de votre parcours/travail artistique (.pdf, 10 pages A4 maximum, 10 Mo maximum)

Le délai pour remettre son dossier complet de nomination est fixé au **15 décembre 2020 à minuit**. Les lauréats seront officiellement annoncés en janvier 2021.

Calendrier

- 31 août => 15 octobre 2020 à minuit (UTC+2) : Appel à candidatures
- Fin octobre 2020 : Le jury sélectionne une dizaine de finalistes et leur demande des compléments pour le second tour. Les candidats non sélectionnés se voient également notifier la décision du jury.
- Novembre => 15 décembre 2020 à minuit (UTC+2) : Apport de compléments pour les dossiers sélectionnés
- Début janvier 2021 : Choix des projets lauréats par le jury
- Mi-janvier 2021 : Annonce des lauréat.e.s à la presse, sur le site web et sur les réseaux sociaux de la MA
- Janvier-avril 2021 : Production de l'œuvre
- Mai-juillet 2021 : exposition collective sur le thème de l'eau organisée par la MA au Pavillon Sicli, à Genève



NB : La MA se réserve le droit de modifier les dates si nécessaire.

Divers

En participant à ce concours, les candidat.e.s s'engagent à respecter et accepter l'ensemble des conditions de participation du présent règlement.

La Maison de l'architecture de Genève se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps, après en avoir dûment informé les candidat.e.s ayant déposé une candidature répondant aux critères définis dans le règlement avant sa modification.

Le présent règlement est régi par le droit suisse et les tribunaux ordinaires à Genève, Suisse, sont exclusivement compétents.

Informations et contact

Maison de l'Architecture de Genève
Fanny Ollivier, administratrice
CH-1200 Genève
E : concours@ma-ge.ch
www.ma-ge.ch

La Maison de l'architecture de Genève est une association à but non lucratif, née en 2007. Sa mission est de favoriser les échanges et la réflexion autour de l'art du bâti. Chaque année, elle organise un cycle de conférences thématique et des expositions, permettant ainsi d'enrichir les débats liés au territoire, à l'urbanisme, à l'ingénierie, à l'architecture et au monde bâti en général.